

**COMITÉ DE PROMOTION DE LA VOIE DE CONTOURNEMENT**

1979	Décembre	Première mention du projet au conseil du travail.
1983	Octobre	Ouverture du dossier du FREIN-MOTEUR à la demande des citoyens.
1984	Février	Pétition qui demande l'interdiction d'utilisation du Frein-moteur, 334 signataires.
1984	Mai	Installation des panneaux qui interdit le Frein-moteur dans la municipalité.
1984	Octobre	Adoption du règlement qui interdit le Frein-moteur.
1985	27 Avril	Étude de la circulation lourde rendue publique, en 4 jours 1554 passages.
1988	25 Février	Rencontre entre le Congrès du travail de La Tuque et le Maire Duchesneau qui demande au Conseil du travail d'attendre après la réception de subvention qui servira à la réfection de la 155 à l'intérieur de la municipalité de La Tuque.
1988	8 Mars	Résolution du Congrès du travail de La Tuque sur l'élaboration d'un projet d'une voie de contournement.
1988	13 Avril	Rencontre entre le Congrès du travail de La Tuque et les Conseillers de Ville de La Tuque Bourassa et Arseneault.
1988	16 Mai	Établissement d'un tracé de voie de contournement par un arpenteur géomètre à partir de photos aériennes acquises par le Congrès du travail de La Tuque.
1988	29 Juillet	Conférence de presse par le Congrès du travail de La Tuque au sujet d'un projet de voie de Contournement.
1988	19 Août	Dépôt officiel au Conseil municipal de La Tuque par le Congrès du travail de La Tuque des documents demandant la réalisation d'une voie de contournement hors du milieu bâti.
1988	28 Septembre	Gérard Desbiens conseiller à ville de La Tuque est invité au déjeuner de la Chambre de Commerce pour être confronté avec les commerçants opposants à une voie de contournement.
1988	8 Octobre	Étude de circulation lourde complétée par le Congrès du travail de La Tuque, 5 jours 5326 camions soit 1065 par jour et 1 camion par 1.354 minute.
1988	4 Novembre	Dépôt de l'étude de circulation lourde au Conseil de ville de La Tuque.

1989	17 Janvier	Dépôt d'une pétition qui demande une voie de contournement, 3158 signataires.
1989	14 Février	Rencontre entre le Congrès du travail de La Tuque et le Conseil de La Tuque.
1989	16 Février	Rencontre du Congrès du travail de La Tuque avec le Maire Marchand à son bureau de Grand-Mère.
1989	Été	Adoption du plan d'urbanisme à Ville de La Tuque incluant la voie de contournement.
1989	10 Octobre	Résolution officielle par Ville de La Tuque qui demande au ministre des transports une étude de faisabilité d'une voie de contournement avec les impacts à prévoir sur le tracé du Congrès du travail de La Tuque.
1989	13 Octobre	Résolution de la Municipalité Régionale de Comté du Haut-St-Maurice qui demande au Ministre Elkas la réalisation d'une voie.
1989	19 Octobre	Lettre du Député Jolivet qui appui la demande de Ville La Tuque et de la Municipalité Région de Comté du Haut-St-Maurice concernant la voie de contournement.
1989	21 Novembre	Formation du Comité de promotion de la voie de contournement MUNICIPAL.
1990	18 Janvier	Réponse du ministre délégué aux transports M. Yvon Vallières, sa priorité c'est la réfection de la 155.
1990	5 Mars	Première assemblée du Comité de promotion de la voie de contournement représentant Ville La Tuque, Haute-Mauricie, Comité des citoyens.
1990	20 Mars	Résolutions de Ville La Tuque et Haute-Mauricie qui demandent une rencontre avec le ministre délégué aux transports M. Middlemis au sujet du projet d'une voie de contournement.
1990	28 Mai	Soirée conférence au Club Latuquois avec le Maire Jacques Marchand de la Ville de Grand-Mère.
1991	11 Février	Jean Cermakian de l'Université du Québec à Trois-Rivières, rend publique son rapport synthèse de l'étude d'impacte économique advenant la réalisation d'une voie de contournement à l'extérieur du milieu bâti.
1991	14 Février	Adoption par la Municipalité Régionale de Comté du Haut-St-Maurice du projet de règlement du schéma d'aménagement incluant la voie de contournement.
1991	26 Février	Rencontre du Comité de promotion à Québec avec le ministre délégué aux transports M. Robert Middlemis.
1991	10 Mars	Mini-sommet économique du Haut-St-Maurice ou le président du Comité de promotion, M. Gérard Desbiens, présente le projet pour réalisation.

1991	13 Mai	Adhésion du C.A.D.C. au Comité de promotion de la voie de contournement + de nombreux organismes.
1992	25 Mai	Rencontre à la Municipalité Régionale de Comté du Haut-St-Maurice avec le représentant régional des transports à Québec M. Léger Lavoie.
1992	3 Juin	Rejet du projet de la voie de contournement par 25 membres de la Chambre de Commerce.
1992	17 Juin	Adhésion du C.D.H.M. au Comité de promotion.
1992	1 <sup>er</sup> Septembre	Lettre de M. Jean-Pierre Jolivet, Député de Laviolette qui demande au ministre Middlemis, que suite à la décision du gouvernement du Québec de transférer la voirie locale aux municipalités, il serait logique que le ministère des transports fasse une étude de faisabilité d'une voie de contournement.
1992	Octobre	Dépôt par le C.D.H.M. de différents projets de tracés pour le trafic lourd venant du site Vallières desservant Les Produits Forestiers Canadien Pacifique.
1992	2 Novembre	Dépôt d'une nouvelle pétition des résidents incommodés par le trafic lourd additionnel provenant du site Vallières.
1992	3 Novembre	Rencontre entre Ville La Tuque et Produits Forestiers Canadien Pacifique sur le projet d'un tracé qui pourra se rendre chez Produits Forestiers Canadien Pacifique.
1992	9 Décembre	Nouvelle rencontre entre Ville La Tuque et les dirigeants de Produits Forestiers Canadien Pacifique.
1992	15 Décembre	Réponse du ministre M. Middlemis au Député de Laviolette M. Jean-Pierre Jolivet qui réitère sa position face à la voie de contournement, soit que sa priorité est la réfection de la 155.
1997	Avril	Projet no 2 accepté par M. Brassard et annoncé.
1999	10 Juin	Tracé surprise annoncé par M. Baril et M. Jolivet.

## Résumé des étapes, dossier (voie de contournement) depuis le 10 juin 1999

10 juin 1999= Le ministre délégué aux transports M. Jacques Baril est venu présenter un nouveau tracé au pied de la montagne défigurant les pentes de ski. Tracé que le Maire Fortin qualifiait d'avant gardiste.

Suite à cette rencontre le Conseil du travail FTQ rendait public les renseignements de ce tracé que le ministère des transports voulait garder caché jusqu'à l'assemblée publique prévue pour le 1<sup>er</sup> novembre 1999.

13 octobre 1999= Une centaine de personnes se sont rendu à la salle des chevaliers. Assemblée convoquée par Jean-yves Caron et Paul-aimé Ducas du conseil du travail. Les 2 hommes ont vite cédé la place à la demande de la foule, à un comité d'action élu par les gens présents, et c'est de la salle elle-même qu'est venue la proposition de revenir au tracé original du conseil du travail.

18 octobre 1999= Une cinquantaine de citoyens s'est rendu à l'assemblée publique municipale manifester leur position contre un tracé au pied de la montagne et réclamer le tracé original hors des limites de la Ville. À cette assemblée publique les Conseillers, Desbiens, Bourassa, Pronovost, Ricard et Lebel ont tous réapprouvés le tracé original du conseil du travail.

Le Maire Fortin lui s'est dit en faveur d'un tracé derrière l'aéroport et le conseiller Claude Pronovost a qualifié l'option du Maire Fortin de valable.

25 octobre 1999= Le Conseil du travail qui avait accepté à reculons le compromis du Ministre Brassard en 1997 fait volte-face et demande au Ministère des transports de respecter la volonté populaire et de réaliser le tracé original.

31 octobre 1999= Le Comité de la bonne voie a fait des études en hélicoptère sur les différents tracés possibles organise une émission de télévision spéciale avec vidéo à l'appui afin de prouver à la population que le tracé original est le seul valable.

1<sup>er</sup> novembre 1999= À la salle de l'école centrale, pleine à craquer, le Ministre délégué aux transports M. Jacques Baril a été confronté à plus de 600 citoyens venus lui dire qu'ils ne veulent pas du tracé au pied de la montagne, que seul le tracé original sera acceptable et rien d'autre.

15 novembre 1999= Le Conseil du travail se retire du dossier parce que le mandat que s'est donné le comité de promotion est incompatible avec les objectifs du conseil du travail. Depuis que le comité a pris la décision d'intégrer des représentants de l'industrie forestière, Soit carton Saint-Laurent et Gestion Rémabec qui pourront défendre leurs intérêts personnels en plus de jouir d'une double représentation, puisqu'ils sont membres de la Chambre de Commerce qui est aussi représentée au sein du Comité de promotion.

1<sup>er</sup> février 2000= Le Comité de promotion est fier d'annoncer une solution qui fait consensus soit, route 155 sud du motel Todd jusqu'au Motel le Gîte ensuite derrière la montagne jusqu'au camping municipal.

## Voie de contournement suite

8 février 2000= Ardents défenseurs de la création d'une voie de contournement depuis 20 ans, Jean-Yves caron et Paul-Aimé Ducas du Conseil du travail désapprouvent le nouveau tracé. Ils constatent qu'ils ont bien fait de se dissocier du Comité de promotion ayant compris que l'association des intérêts forestières avec le Comité se soit soldé par un consensus aussi désolant.

8 mars 2000= Une dizaine de résidents du Cartier Fillion ont signée une pétition contre le tracé étant donné que plusieurs commerçants profitent de l'achalandage de la route 155 dans ce secteur.

18 juin 2000= Le Ministère des transports revient proposer 2 tracés soit celui original du Conseil du travail et le 2ie du Nord celui original jusqu'au Gite et du Gite par la 155 actuelle jusqu'au Motel todd.

11 septembre 2000= Les élus municipaux ont adoptés majoritairement le tracé original complètement derrière la montagne tel que désiré par la population.

4 février 2002= Mme Julie Boulet Député du Comté de Laviolette refuse de se prononcer sur la voie de contournement prétextant ne pas connaître suffisamment le dossier elle préfère consulter les commerçants avant de se prononcer.

17 février 2002= Le maire Gaston Fortin est qualifié de Borné par M. Réjean Duchesneau membre du ski de fond parce que le Maire Fortin tient encore à un tracé à l'ouest de l'aéroport contrairement à la volonté populaire..

27 février 2002= Le Ministère des transports convoque une assemblée spéciale ou une cinquantaine de personnes impliqués dans ce dossier sont invitées au Club La Tuquois. Les invités sont sélectionnée par une liste remis au ministère des transports par le Maire Fortin. Nous apprenons que les invités sélectionnés sont majoritairement contre le tracé original du Conseil du travail FTQ, cependant les principaux intéressés dans ce dossier, soit les gens qui sont les initiateurs d'une voie de contournement ont été exclus à cette rencontre.



# La Commission Scolaire du Haut St-Maurice

La Tuque - Carignan - Grande-Anse - La Bostonnais - Lac Edouard - La Croche - Parent

Siège Social: 445 Lacroix, C.P. 490 La Tuque, Québec, G9X 3P4 Tél.: 819-523-6191

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL de l'assemblée régulière publique du Conseil des commissaires de la commission scolaire du Haut St-Maurice, La Tuque, comté Lavoie, tenue le 12 septembre 1988 dans le lieu ordinaire des réunions au 447 Lacroix à La Tuque sous la présidence de Madame Rollande Savoie et à laquelle il y avait quorum.

## APPUI AU CONSEIL DU TRAVAIL

### RESOLUTION # 70-88

ATTENDU QUE la voie utilisée par le trafic lourd dans Ville de La Tuque fait courir des risques indéniables à la clientèle d'au moins deux écoles de la commission scolaire du Haut St-Maurice.

ATTENDU QU'il est probable que tout déplacement de la voie de circulation du trafic lourd à l'intérieur des limites de la ville de La Tuque pourrait engendrer des risques similaires à d'autres clientèles de la commission scolaire

ATTENDU QUE l'encombrement occasionné par le trafic lourd augmente les risques d'accidents pour les autobus scolaires

Le commissaire Rollande Savoie propose

QUE la commission scolaire du Haut St-Maurice appuie les démarches du Conseil du travail de La Tuque dans le but de réaliser le projet de voie de contournement du trafic lourd sur la route 155 et que copie de cette résolution soit envoyé au Conseil Municipal de Ville La Tuque dans les plus brefs délais.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CERTIFIÉE VRAIE COPIE

Donnée à La Tuque ce 23 septembre 1988

Le directeur général

  
Jacquelin Audy

RESOLUTION D'APPUI

Au projet de voie de contournement du trafic lourd présenté par le Conseil du travail de La Tuque aux autorités municipales de Ville La Tuque.

Qu'il soit proposé et adopté que:

*Lucie, Assoc. St. Joseph*..... appuie les démarches du  
(nom de l'organisme)

Conseil du travail de La Tuque dans le but de réaliser le projet de voie de contournement du trafic lourd sur la route 155 et que copie de cette résolution soit envoyée au Conseil Municipal de La Tuque dans les plus brefs délais.

*Proposé par Pierrette Fontaine  
Secondé par Lucie Noison  
Adopté à l'unanimité*

Adopté à La Tuque, le ...13...septembre 1988

c.c. Conseil du Travail de La Tuque

RESOLUTION D'APPUI

Au projet de voie de contournement du trafic lourd présenté par le Conseil du travail de La Tuque aux autorités municipales de Ville La Tuque.

Qu'il soit proposé et adopté que:

*Assoc. Sincere*  
(nom de l'organisme) ..... appuie les démarches du

Conseil du travail de La Tuque dans le but de réaliser le projet de voie de contournement du trafic lourd sur la route 155 et que copie de cette résolution soit envoyé au Conseil Municipal de La Tuque dans les plus brefs délais.

Adopté à La Tuque , le *25 Septembre* 1988

*Francine Lemay-prés.  
Hélène Duchesne sec.*

c.c. Conseil du Travail de LaTuque



Association des retraités  
de La Tuque

Septembre 9 1988

Conseil du Travail La Tuque  
29 rue Beckler  
C.P. 156  
La Tuque, Que. G9X 3P2

Att.: M. Gérard Desbiens, Pré.

Monsieur,

Inclus vous trouverez une copie de la résolution acceptée par le comité de l'association des retraités de La Tuque concernant le projet de voie de contournement du trafic lourd, présenté aux autorités du conseil municipal de La Tuque.

Lors de notre dernière assemblée tenue le 5 Sept. 1988 dernier, il a été proposé par M. Georges Dion Vice-Prés. secondé par M. Almazor Vermette Directeur, et accepté, qu'une Résolution d'appui soit envoyée aux Autorités Municipales de La Tuque, concernant le projet de voie de contournement du trafic lourd présenté par le conseil du Travail de La Tuque.

Espérant que tout sera à votre entière satisfaction

Sincèrement Votre



M. Edgar Levesque Président

Association des retraités  
de La Tuque.

ALB. Sec. Trege.



# ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS DU QUÉBEC INC.

SIÈGE SOCIAL: 45 EST, RUE JARRY, MONTRÉAL, P.Q. H2P 1S9 — TÉL. 381-8866

LA TUQUE 26 AOUT 1988

M. ANDRE DUCHESNEAU maire  
Messieurs les échevins.  
558 COMMERCIALE  
LA TUQUE

Messieurs.

Concernant le projet de contournement du trafic lourd présenté par le Conseil du travail de La Tuque aux autorités municipales de la Ville La Tuque le 19 août 1988, l'ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS DU QUÉBEC INC, section La Tuque donne son appui à cette démarche pour le bien-être des résidants et pour une meilleure qualité de vie.

Vous remerciant de votre attention

ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS DU QUÉBEC INC.  
SECTION LA TUQUE  
288 ST JOSEPH  
LA TUQUE G9X 1K8

*Paule Silbert animatrice*

RESOLUTION D'APPUI

Au projet de voie de contournement du trafic lourd présenté par le Conseil du travail de La Tuque aux autorités municipales de Ville La Tuque.

Qu'il soit proposé et adopté que:

Coop. Camionneurs Saguenay Lac St-Jean..... appuie les démarches du  
(nom de l'organisme)

Conseil du travail de La Tuque dans le but de réaliser le projet de voie de contournement du trafic lourd sur la route 155 et que copie de cette résolution soit envoyé au Conseil Municipal de La Tuque dans les plus brefs délais.

Adopté à La Tuque , le ...2 octobre..... 1988

Par:



Ruby Beaulieu, secrétaire.

c.c. Conseil du Travail de LaTuque

RESOLUTION D'APPUI

Au projet de voie de contournement du trafic lourd présenté par le Conseil du travail de La Tuque aux autorités municipales de Ville La Tuque.

Qu'il soit proposé et adopté que:  
*Le Syndicat Canadien des Travailleurs du Papier*  
..(nom de l'organisme)..... appuie les démarches du

Conseil du travail de La Tuque dans le but de réaliser le projet de voie de contournement du trafic lourd sur la route 155 et que copie de cette résolution soit envoyée au Conseil Municipal de La Tuque dans les plus brefs délais.

Adopté à La Tuque , le *6 Septembre*..... 1988

*Lors de L'Assemblée Régulière*

*par L'Assemblée*

c.c. Conseil du Travail de La Tuque

RESOLUTION D'APPUI

Au projet de voie de contournement du trafic lourd présenté par le Conseil du travail de La Tuque aux autorités municipales de Ville La Tuque.

Qu'il soit proposé et adopté que:

.. **NORMAND CLOUTIER TRANSPORT INC.** ..... appuie les démarches du  
(nom de l'organisme) *Normand Cloutier*  
~~Conseil du travail de La Tuque~~ dans le but de réaliser le projet de voie  
de contournement du trafic lourd sur la route 155 et que copie de cette  
résolution soit envoyé au Conseil Municipal de La Tuque dans les plus  
brefs délais.

Adopté à La Tuque , le *25* ~~24~~ *avril* ..... 1988

c.c. Conseil du Travail de LaTuque

RESOLUTION D'APPUI

Au projet de voie de contournement du trafic lourd présenté par le Conseil du travail de La Tuque aux autorités municipales de Ville La Tuque.

Qu'il soit proposé et adopté que:

*syndicat des Travailleurs & Travailleuses* ..... appuie les démarches du *Garderie La Clé des Champs, Inc. De La Tuque*  
(nom de l'organisme)

Conseil du travail de La Tuque dans le but de réaliser le projet de voie de contournement du trafic lourd sur la route 155 et que copie de cette résolution soit envoyé au Conseil Municipal de La Tuque dans les plus brefs délais.

Adopté à La Tuque , le ... *7 Sept.* ... 1988

*Jocelyne Quessy Prés.*

c.c. Conseil du Travail de La Tuque

RESOLUTION D'APPUI

Au projet de voie de contournement du trafic lourd présenté par le Conseil du travail de La Tuque aux autorités municipales de Ville La Tuque.

Qu'il soit proposé et adopté que:

*A.C.T.P. local 640*  
(nom de l'organisme) ..... appuie les démarches du

Conseil du travail de La Tuque dans le but de réaliser le projet de voie de contournement du trafic lourd sur la route 155 et que copie de cette résolution soit envoyée au Conseil Municipal de La Tuque dans les plus brefs délais.

Adopté à La Tuque, le *25. Gout.* 1988

c.c. Conseil du Travail de La Tuque

**SYNDICAT CANADIEN TRAVAILLEURS DU PAPIER**

C.P. 535

La Tuque G9X 3P4

*Per Raymond Martel s.c.*

RESOLUTION D'APPUI

Au projet de voie de contournement du trafic lourd présenté par le Conseil du travail de La Tuque aux autorités municipales de Ville La Tuque.

Qu'il soit proposé et adopté que:

*Filles d'Isabelle*  
(nom de l'organisme)..... appuie les démarches du

Conseil du travail de La Tuque dans le but de réaliser le projet de voie de contournement du trafic lourd sur la route 155 et que copie de cette résolution soit envoyé au Conseil Municipal de La Tuque dans les plus brefs délais.

Adopté à La Tuque , le *..6.. septembre* 1988

c.c. Conseil du Travail de LaTuque

N.B.

Par contre, quelques membres présents à l'assemblée, semblaient dire, que le projet du tracé, pouvait nuire aux commerçants de la Ville.

Nous espérons que ces derniers, seront tous consultés avant de poursuivre ce projet..

*Jeanette Abel sec. archiviste*



RESOLUTION D'APPUI

EXTRAIT du procès-verbal d'une réunion de la compagnie LE TRANSPORT DU NORD (1971) INC. tenue à son siège social de St-Prime le 22 août 1988.

"Il est proposé et accepté à l'unanimité que Le Transport du Nord (1971) Inc. appuie les démarches du Conseil du travail de La Tuque dans le but de réaliser le projet de voie de contournement du trafic lourd sur la route 155 et que copie de cette résolution soit soit envoyée au Conseil Municipal de La Tuque dans les plus brefs délais."

VRAIE COPIE CERTIFIEE CONFORME à St-Prime le 25 août 1988.

PAR:

  
GILLES HEBERT  
Secrétaire

RESOLUTION D'APPUI

Au projet de voie de contournement du trafic lourd présenté par le Conseil du travail de La Tuque aux autorités municipales de Ville La Tuque.

Qu'il soit proposé et adopté que:

.. *S.C.T.P. Local # 452* ..... appuie les démarches du  
.. (nom de l'organisme) ..

Conseil du travail de La Tuque dans le but de réaliser le projet de voie de contournement du trafic lourd sur la route 155 et que copie de cette résolution soit envoyé au Conseil Municipal de La Tuque dans les plus brefs délais.

*Unanimité*  
Adopté à La Tuque, le *25* Septembre.. 1988

c.c. Conseil du Travail de LaTuque

RESOLUTION D'APPUI

Au projet de voie de contournement du trafic lourd présenté par le Conseil du travail de La Tuque aux autorités municipales de Ville La Tuque.

Qu'il soit proposé et adopté que:  
*Le Syndicat Canadien des Travailleurs du Papier*  
..(nom de l'organisme)..... appuie les démarches du

Conseil du travail de La Tuque dans le but de réaliser le projet de voie de contournement du trafic lourd sur la route 155 et que copie de cette résolution soit envoyée au Conseil Municipal de La Tuque dans les plus brefs délais.

Adopté à La Tuque, le *6 Septembre*..... 1988

Lors de L'Assemblée Régulière

par L'Assemblée

*Hervé Tremblay*

c.c. Conseil du Travail de La Tuque

RESOLUTION D'APPUI

Au projet de voie de contournement du trafic lourd présenté par le Conseil du travail de La Tuque aux autorités municipales de Ville La Tuque.

Qu'il soit proposé et adopté que:

ASSELIN TRANSPORT LTEE  
..(nom de l'organisme)..... appuie les démarches du

Conseil du travail de La Tuque dans le but de réaliser le projet de voie de contournement du trafic lourd sur la route 155 et que copie de cette résolution soit envoyé au Conseil Municipal de La Tuque dans les plus brefs délais.

Adopté à St-Georges, le ...30.Août..... 1988

c.c. Conseil du Travail de LaTuque

23 AOÛT 1988

Montréal, le 4 octobre 1988

Monsieur le Maire  
Ville La Tuque  
558 Commerciale  
La Tuque (Québec)  
G9X 3A9

Monsieur le maire,

Plusieurs de nos membres nous ont informé de l'existence d'un projet de construction d'une voie d'évitement de La Tuque, projet actuellement controversé.

Le Conseil d'administration de l'Association du camionnage du Québec a étudié ce cas lors de sa dernière assemblée.

Considérant les pertes de temps et surtout les risques plus élevés découlant de l'obligation d'avoir à traverser une zone habitée, il a adopté à l'unanimité une résolution demandant aux autorités de La Tuque de choisir l'option la plus sécuritaire, c'est-à-dire la voie d'évitement.

Nous osons croire que les autorités de La Tuque choisiront la solution la plus sécuritaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre haute considération.

**ASSOCIATION DU CAMIONNAGE DU QUÉBEC**

Le vice-président exécutif,



Raymond Bréard, MBA

RB/dc

CC: M. Gérard Desbiens, Président, Conseil du Travail La Tuque  
M. Bruno Lortie, Attaché politique, ministère des Transports  
du Québec

RESOLUTION D'APPUI

Au projet de voie de contournement du trafic lourd présenté par le Conseil du travail de La Tuque aux autorités municipales de Ville La Tuque.

Qu'il soit proposé et adopté que:

..(nom de l'organisme) *Kruger Inc.*..... appuie les démarches du

Conseil du travail de La Tuque dans le but de réaliser le projet de voie de contournement du trafic lourd sur la route 155 et que copie de cette résolution soit envoyé au Conseil Municipal de La Tuque dans les plus brefs délais.

**KRUGER INC.  
905 BOUL. HAMEL  
ST-FÉLICIEN, P.Q.  
G8K 1V9**

Adopté à La Tuque , le *02 Novembre* 1988

c.c. Conseil du Travail de La Tuque

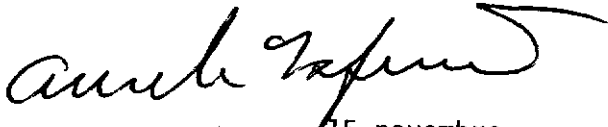
RESOLUTION D'APPUI

Au projet de voie de contournement du trafic lourd présenté par le Conseil du travail de La Tuque aux autorités municipales de Ville La Tuque.

Qu'il soit proposé et adopté que:

LES FORESTERIES A.L. INC ..... appuie les démarches du  
(nom de l'organisme)

Conseil du travail de La Tuque dans le but de réaliser le projet de voie de contournement du trafic lourd sur la route 155 et que copie de cette résolution soit envoyé au Conseil Municipal de La Tuque dans les plus brefs délais.



Adopté à La Tuque, le ..... 15 novembre ..... 1988

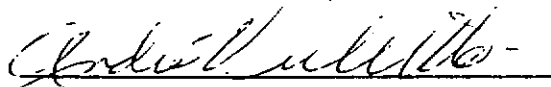
c.c. Conseil du Travail de LaTuque

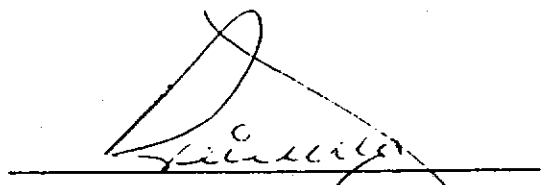
RESOLUTION D'APPUI

Au projet de voie de contournement du trafic lourd présenté par le Conseil du Travail de La Tuque aux autorités municipales de Ville La Tuque.

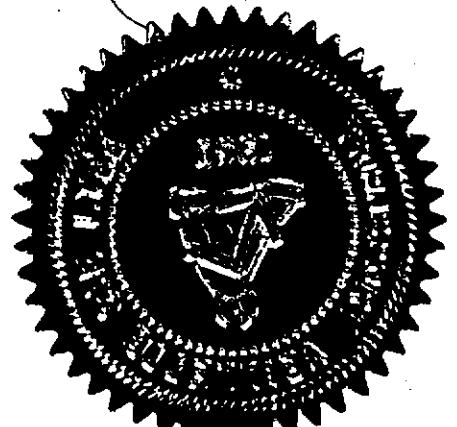
Qu'il soit proposé et adopté par André Veillette que Transport Veillette Cie Ltée appuie les démarches du Conseil du travail de La Tuque dans le but de réaliser le projet de voie de contournement du trafic lourd sur la route 155 et que copie de cette résolution soit envoyée au Conseil Municipal de La Tuque dans les plus brefs délais.

Adopté à La Tuque, le 24 novembre 1988

  
Président

  
Secrétaire

c.c. Conseil du Travail de La Tuque





RESOLUTION D'APPUI

Au projet de voie de contournement du trafic lourd présenté par le Conseil du travail de La Tuque aux autorités municipales de Ville La Tuque.

Qu'il soit proposé et adopté que:

*TRANSPORT McCALLUM (QUÉBEC) INC.*  
(nom de l'organisme) appuie les démarches du

Conseil du travail de La Tuque dans le but de réaliser le projet de voie de contournement du trafic lourd sur la route 155 et que copie de cette résolution soit envoyée au Conseil Municipal de La Tuque dans les plus brefs délais.

TRANSPORT McCALLUM (QUÉBEC) INC.  
5850 Côte de Liesse  
Suite 307  
Ville Mont-Royal, Qc.  
H4T 1B2

*Jacques Vigen*  
Directeur du Personnel

Adopté à La Tuque, le *28 Septembre* 1988

c.c. Conseil du Travail de La Tuque



du Haut-Saint-Maurice.  
Comité d'Aide  
au Développement  
des Collectivités

---

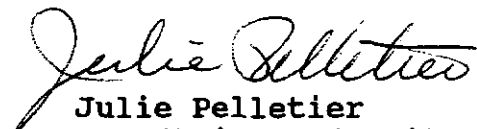
Extrait du procès-verbal  
de la réunion du Conseil  
d'administration du COMITÉ  
D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT  
DES COLLECTIVITÉS (CADC)  
DU HAUT-ST-AURICE INC.  
tenue le 27 mars 1991 où  
il y avait quorum légal.

**RÉSOLUTION CONCERNANT LA VOIE DE CONTOURNEMENT**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUELIN AUDY  
APPUYÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ DUCHESNEAU  
ET RÉSOLU

QUE le Comité d'Aide au Développement des Collectivités (CADC)  
du Haut-St-Maurice Inc. appuie la MRC dans son désir de  
promouvoir la voie de contournement.

ADOPTÉ à majorité

  
Julie Pelletier  
Secrétaire-trésorière

EXTRAIT  
CERTIFIÉ  
CONFORME

La Tuque, ce vingt-neuvième jour d'octobre 1991

ASSEMBLÉE NATIONALE

Le whip en chef  
du gouvernement

QUÉBEC, le 4 novembre 1994


Monsieur Jacques Léonard  
Ministre des Transports  
700, boul. René-Lévesque  
29<sup>e</sup> étage  
QUÉBEC

Monsieur le ministre,

Par la présente, j'appuie les deux résolutions ci-jointes adoptées par la Ville de La Tuque et le Conseil du travail La Tuque demandant au ministère des Transports d'effectuer une étude de coûts pour la réalisation d'une voie de contournement à l'extérieur de la municipalité.

Je suis assuré que vous regarderez avec attention cette demande et que vous y répondrez positivement.

Veuillez accepter, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
JEAN-PIERRE DOLIVET  
Député de Laviolette

c.c. Ville de La Tuque  
Conseil du travail La Tuque  
M. Benoit Bouchard, M.T.Q.



Fédération  
des travailleurs  
et travailleuses  
du Québec

Le 29 novembre 1994

Monsieur Paul-Aimé Ducas  
Directeur  
Conseil du travail de La Tuque  
29, rue Beckler  
La Tuque (Québec)  
G9X 3G4

Cher confrère,

J'accuse réception de votre lettre du 8 novembre concernant la résolution du Conseil au sujet de la réouverture du dossier de la voie de contournement de la ville de La Tuque.

La FTQ appuie entièrement votre démarche et celle de la ville de La Tuque et vous pouvez être assuré que nous aborderons ce problème lors d'une rencontre que la FTQ aura prochainement avec le ministre des Transports, Monsieur Jacques Léonard.

Veillez recevoir, cher confrère, mes salutations fraternelles.

Le secrétaire général,

*Henri Massé*  
HENRI MASSÉ

HM/cr  
sepb-57

c.c. M. Clément Godbout

Madame la présidente.

Pour faire suite à votre question de la 1<sup>re</sup> partie de la séance, si vous me le permettez, nous allons déposer la toute première pétition comptant 334 signatures.

Cette pétition concernait surtout notre opposition aux inconvénients occasionnés par le trafic lourd et en faveur d'une interdiction de l'utilisation des frein-moteur à l'intérieur des limites de notre municipalité et le site "TANT QU'IL N'Y AURA PAS DE route de ceinture".

Quand à la 2<sup>de</sup> pétition en faveur de la voie de contournement qui a été recoltée 5 ans après et qui elle comptait 3158 signatures, il serait important de souligner ce que représente un nombre aussi important.

Si l'on considère que la municipalité comptait à ce moment là environ 10,000 âmes, et considérant uniquement les personnes en âge de signer, il s'agirait de 90 à 95% de la population globale habilitée.

Paul-Amé Lucas

le 2 Juin 2004

27 février 1984

La Tuque, Québec

Ministère de l'Environnement  
Ministère des Transports  
Monsieur le Maire de La Tuque  
Messieurs les Conseillers Municipaux  
Monsieur le Député Provincial Jolivet  
L'écho de La Tuque  
Le Nouvelliste

Nous, soussignés, demandons au Conseil Municipal de la Ville de La Tuque, au Ministère de l'Environnement du Québec et au Ministère des Transports de réglementer et de faire respecter les règlements existants concernant la circulation du trafic lourd à l'intérieur des rues de la Ville de La Tuque.

Nous acceptons le fait que le trafic lourd doit se faire à l'intérieur de la ville tant qu'il n'y aura pas de routes de ceinture. Cependant, nous n'acceptons pas le bruit infernal et la vitesse de circulation excessive de certains de ces mastodontes à toutes les heures du jour et de la nuit.

Nous demandons donc aux divers paliers de gouvernement impliqués de:-

- a) bannir l'usage des freins Jacob à l'intérieur de la ville,
- b) contrôler la vitesse et de faire respecter les mêmes règlements que les automobilistes,
- c) s'assurer que les bruits produits sont conformes aux normes acceptables,
- d) limiter au strict minimum la circulation de trafic lourd entre 23 h et 8 h.

D'autres municipalités ont déjà établi des programmes de contrôle similaires, et les effets n'ont fait qu'améliorer la qualité de vie des citoyens.

Vous remerciant à l'avance de votre compréhension, nous avons signé

Jean-Yves Caron, Conseil du Travail (La Tuque)  
Richard Luss, Sec - Conseil du Travail (La Tuque)  
Jacques Bouchard local 1500  
Paul Ducas Président S.C.T.P. local 452  
Jean Marie Heulermette " " local 640  
Charles Brunelle CSD Ville de La Tuque  
Régis Handot représentant local 106 Teamsters  
Dante L. Drouin S.C.T.P. local 27  
Alain Lemblay F.T.P.V.F. (CNR)  
Michel Bourassa S.C.T.P. local 530  
Jean Marie Bouchard U.I.E.P.B. local 389

La Tuque le 25 Avril 1984

Nous soussignés, considérons que le bruit produit par les moteurs de passage devant nos résidences, est exagéré et demandons au conseil Municipal de la ville de La Tuque, d'interdire l'utilisation des frein-moteurs à l'intérieur des limites de la Ville de La Tuque.

---

334 SIGNATURES INSCRITES SUR LA PETITION